

Année des idées – Convention Éducation

Texte Enseignement supérieur et recherche

1. Refonder le service public de l'enseignement supérieur

Les générations à venir vont faire face à des défis écologiques et sociaux majeurs. Pour leur permettre de construire et de penser ce futur, nous devons refonder l'enseignement supérieur, repenser ses missions et ses structures, les adapter à la production de savoirs et de paradigmes scientifiques renouvelés. Nous soutiendrons un enseignement supérieur public à la mesure des transformations à venir, ouvert sur le monde, intransigeant en qualité, ancré sur les territoires et acteur de la lutte contre les inégalités de formation. Dans ce cadre, la cible de 2% du PIB investi dans l'enseignement supérieur doit être affirmée.

Nous mettrons en place un plan pour la formation aux enjeux de la transition écologique dans toutes les filières. Des personnels supports, déployés dans chaque établissement, seront dédiés à aider les personnels enseignants, chercheurs, administratifs et techniques à l'intégration de ces enjeux dans les formations, comme dans le fonctionnement des établissements. La production et la diffusion des savoirs scientifiques est une nécessité absolue pour le monde à venir. Nous affirmons que l'université doit être le vecteur essentiel de cette refondation.

Les universités sont, depuis les années 2000, mises sous pression permanente par les politiques néolibérales au prétexte de leur inadaptation à la concurrence internationale. Sous-dotées financièrement, elles n'ont plus les moyens d'assurer leurs missions de formation et de recherche. Il nous faut réinvestir massivement dans les services publics de l'enseignement et de la recherche, et revenir à une logique de coopération et de complémentarité entre les établissements en mettant fin aux instruments de type Programmes d'investissement d'avenir (PIA). Il convient de rétablir un système pérenne de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, par la reprise à la charge de l'État de la masse salariale des fonctionnaires des établissements. Ces orientations doivent être mises au service des parcours de formation des étudiant·es et de la production-diffusion des savoirs scientifiques dans la société. Sur le plan symbolique, nous sortirons les établissements français du tristement célèbre « classement de Shanghai », pour réouvrir l'horizon du service public et tourner résolument le dos aux sinistres obsessions néolibérales.

Nous opposons aux logiques de sélection et de reproduction sociale, une vision de l'enseignement supérieur démocratique et inclusif, et un passage dans le supérieur digne et serein pour nos

étudiant-es. Ils et elles sont actuellement confrontées à une rupture claire avec le droit à l'éducation pour tou·tes dès la sortie du lycée et l'obtention du baccalauréat. C'est pourquoi l'accès aux études supérieures doit être facilité pour celles et ceux qui le désirent, que ce soit en formation initiale ou continue. Il doit se faire de manière construite à partir d'un projet individuel exprimé et dans le cadre de politiques publiques de formation affichées. Aussi, Parcoursup sera remplacé par un système transparent, privilégiant le projet d'orientation-formation construit avec la personne à partir d'informations fiables et rendues accessibles afin de réduire les facteurs d'inégalités sociales pointés par de nombreuses études et l'auto-censure, notamment pour les lycéen·es. Seules les formations préparant à un véritable diplôme reconnu par l'État seront intégrées dans ce nouveau système d'orientation. Nous augmenterons significativement le nombre de places dans les filières technologiques et générales pour répondre aux aspirations des jeunes, et nous rétablirons le droit à s'inscrire dans une formation du domaine disciplinaire de son choix pour tous les bachelier·es. Nous proposons que la loi redonne aux universités les moyens de former correctement notre jeunesse et d'assurer la gratuité d'accès au service public, y compris pour les étudiant·es étranger·es.

Afin de garantir l'équité territoriale et l'adaptation aux nouvelles demandes de formation, nous créerons de nouvelles universités et des postes de personnel enseignant-chercheur, enseignant, administratif et technique en conséquence. Il faudra établir un système de répartition équitable des dotations de l'État aux établissements, fondé sur des critères transparents, garantissant les moyens d'enseignement et le taux d'encadrement dans les filières universitaires, ainsi que le travail nécessaire aux innovations pédagogiques.

La question n'est cependant plus pour la gauche d'arbitrer entre maintien ou suppression de l'ancienne dichotomie grandes écoles / universités. Les réformes néolibérales des quinze dernières années ont rendu cette question caduque, en faisant éclater le modèle universitaire et en complexifiant à l'extrême le paysage institutionnel, au point de brouiller la frontière entre enseignement public et privé. Il s'agit de reprendre le contrôle de ces évolutions, en dessinant les traits d'un nouveau modèle central pour le service public d'enseignement supérieur, dont les frontières avec le privé seront clairement rétablies, et dont la gestion autonome et démocratique sera réaffirmée pour tous les établissements.

Ce nouveau modèle s'articulera autour de l'Université de tous les métiers, ayant vocation à embrasser les filières gérées par d'autres ministères ou les régions (formations sanitaires et sociales, agricoles, artistiques, etc.) et aujourd'hui souvent abandonnées par l'État, avec un fonctionnement respectant la diversité des pratiques pédagogiques. Il s'agira bien d'un élargissement qualitatif, et non de poursuivre la course idiote au gigantisme et aux tentations hégémoniques. Un moratoire sur les nouvelles fusions d'universités devra accompagner cette

perspective, et les créations de nouvelles universités et de nouvelles antennes favoriseront un rééquilibrage territorial.

Dans cette logique, nous proposons l'intégration des classes préparatoires (CPGE) à l'offre de formation des universités sous forme de parcours spécifiques, afin de favoriser l'ouverture des parcours de part et d'autre. Un statut dédié aux enseignant·es du supérieur sera créé pour accueillir et reconnaître les actuel·les enseignant·es du second degré affecté·es dans le supérieur et en CPGE. En licence, une première année « portail » sera créée par domaine de formation, où les étudiant·es pourront préciser leurs vœux de formation afin de favoriser un parcours construit vers la réussite et la professionnalisation. Elle sera le premier pas d'une orientation couplée à un renforcement de l'aiguillage des étudiant·es, pour les aider à trouver les études qui leur conviennent. Ceux et celles ayant obtenu leur licence et souhaitant poursuivre leurs études devront avoir un accès garanti à un master de leur domaine, par une procédure transparente qui mettra fin au gâchis de la plateforme Mon Master.

Un plan massif pour le patrimoine bâti de l'enseignement supérieur et de la recherche, souvent vieillissant et inadapté, sera mis en œuvre. Il contribuera à la réduction de la consommation énergétique et à une meilleure adaptation des locaux aux évolutions pédagogiques et à la transformation écologique des campus.

Nous développerons la mobilité européenne des étudiant·es et des chercheurs, en défendant un renforcement des programmes existants (Erasmus+, délégations, laboratoires de recherche internationaux, bourses Marie-Curie...) et l'harmonisation par le haut de leurs droits sociaux et conditions de carrière à l'échelle européenne. Nous appuierons la création de véritables instituts universitaires européens, sur le modèle de celui de Florence, notamment en sciences de l'environnement.

2. Pour un enseignement supérieur réellement inclusif

L'enseignement supérieur est aujourd'hui loin d'être un environnement accueillant et sécurisant pour tous ses étudiant·es. Le manque de politique volontariste en fait même un milieu de reproduction des inégalités et discriminations présentes dans notre société, où une forte culture sexiste, validiste ou de discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, s'ajoutent aux difficultés sociales.

L'État devra réinvestir le réseau des CROUS comme outil principal d'une politique sociale et culturelle favorisant l'épanouissement et la réussite de chacun·e, gérée en associant directement les organisations étudiantes. Le logement constituant l'une des principales sources de précarité étudiante, une priorité sera d'augmenter substantiellement le nombre de résidences

universitaires, rénover l'intégralité du parc vieillissant, et l'adapter au changement climatique, aux usages étudiants, et à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, sans augmenter les loyers. Parce qu'aucun·e étudiant·e ne devrait avoir à choisir entre se nourrir et réussir ses examens, il faudra étendre le repas au restaurant universitaire à 1€ à l'ensemble des étudiant·es, et faire des CROUS le fer de lance d'une alimentation durable et de l'éducation au bien manger. Un accent particulier devra être mis sur le développement des centres de santé universitaires, des pratiques sportives inclusives, et un véritable accès à un soutien psychologique.

Le système de bourses est devenu archaïque en renvoyant les jeunes majeur·es à la dépendance économique envers leurs parents, sans même empêcher la pauvreté étudiante. Le réinventer est primordial pour permettre à l'ensemble des étudiant·es de se concentrer sur leurs études et non sur un travail alimentaire qui, on le sait, est la première cause d'échec. C'est pourquoi les jeunes en formation devront être les premières personnes à bénéficier du revenu universel d'existence que nous appelons de nos vœux.

Des violences se déroulant dans des contextes et lieux privilégiés comme des événements festifs, et ayant de très fortes répercussions sur la scolarité des victimes, peuvent mener à un échec scolaire, un abandon des études et une détérioration de la santé mentale et physique. Un vrai plan de lutte est nécessaire contre les discriminations sexistes, racistes, et en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, qui ne reculent pas, voire gagnent du terrain dans les établissements. Il est essentiel pour cela de recruter des personnels spécialisés en charge de l'égalité et de l'inclusion au sein de chaque établissement, afin de développer, systématiser, et coordonner les actions de prévention, d'accompagnement social et pédagogique, de formation des personnels, et d'écoute de victimes par des cellules indépendantes. Concernant les violences sexistes et sexuelles, l'impunité et l'immobilisme lorsqu'il s'agit d'enseignant·es mis en cause n'est plus tolérable. Nous souhaitons réformer la juridiction disciplinaire des enseignant·es, en créant un statut de victime plaignante, en élargissant les possibilités de saisine et d'appel, et en intégrant des représentant·es des usagers dans les commissions disciplinaires jugeant ce type de cas.

3. La recherche comme bien commun et levier de la transition écologique et sociale.

Sans une recherche publique de qualité, pas de vaccins pour nous protéger d'une pandémie, pas de connaissances scientifiques et d'inventivité face aux défis du changement climatique et de la préservation du vivant, pas de construction des filières industrielles de demain qui permettront la réindustrialisation du pays. Nous devons consacrer 1% du PIB à la recherche publique (0,8% aujourd'hui, en recul sous les présidences Hollande et Macron). Le crédit d'impôt recherche, censé

encourager la recherche privée, devra être transformé pour en réduire nettement la charge globale et le conditionner strictement à des critères écologiques et sociaux. Les sommes dégagées pourront être affectées au refinancement de la recherche publique. Le « pilotage par appels à projets » et des années de cures d'austérité ont fait exploser la précarité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, dans des proportions qui battent tous les records des pires employeurs de France, avec 37% des agents publics de ce ministère employés en CDD. Un plan de résorption de la précarité doit être lancé, et l'examen des budgets par le Parlement devra s'inscrire en cohérence avec une stratégie nationale pluriannuelle de l'emploi scientifique. Les contrats de mission scientifique (CDD à terme illimité) créés par la dernière loi de programmation de la recherche (LPR) seront supprimés, et l'entrée en doctorat sur un contrat de travail dédié sera généralisée. Pour que cette priorité budgétaire puisse être portée largement parmi nos concitoyen·nes, il faudra refonder le contrat social entre la Nation et le service public de la recherche, sur deux piliers : autonomie de la communauté scientifique vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques, et responsabilité devant les citoyen·nes.

Rétablir l'autonomie de fonctionnement de la communauté scientifique

La présidence d'Emmanuel Macron a été marquée par des volontés inédites de contrôle politique sur la communauté scientifique. Les principes de régulation et d'évaluation horizontale par les pairs seront rétablis. Ils ont été sapés ces dernières années par les politiques dites « d'excellence ». Les instances de régulation collective, comme le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil national des universités et le Comité national de la recherche scientifique, seront renforcées et considérées à nouveau comme les interlocuteurs légitimes pour représenter la communauté scientifique, au côté des sociétés savantes académiques. Les principes affirmés dans la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche seront effectivement mis en œuvre en écartant des évaluations les prétendus « indicateurs bibliométriques ». La généralisation du financement par appels à projets a enchaîné nos équipes de recherche à un micro-management tatillon aux coûts de gestion astronomiques. Nous rééquilibrerons la part de financement entre appels à projets et crédits pérennes au profit de ces derniers. L'Agence nationale de la recherche (ANR), devenue le symbole et principal instrument de cette politique bureaucratique, devra être supprimée.

L'État dispose d'établissements permettant efficacement d'organiser le service public de la recherche : d'une part nos universités, qui seront confortées dans leur mission d'aménagement scientifique du territoire, d'autre part nos organismes de recherche, qui ont pour fonction de permettre le pilotage et la coordination des grands programmes de recherche de la Nation. Une dotation individuelle annuelle sera garantie à chaque personnel chercheur ou enseignant-chercheur, et une banque de moyens mutualisés, gérée par les personnels chercheurs et

enseignants-chercheurs eux-mêmes, servira à financer le développement collaboratif de réseaux de recherche thématiques. Enfin, nous libérerons les chercheurs et chercheuses des bailleurs de fonds privés qui tentent d'influencer l'orientation de champs de recherche entiers, car la confusion des genres entre intérêts privés et recherche publique sape la confiance des citoyen·nes dans notre recherche.

Une recherche responsable devant les citoyen·nes

L'autonomie de la communauté scientifique ne va pas sans responsabilité devant la société. La recherche publique libre n'est légitime que lorsqu'elle sert l'intérêt général. Cette conception est aux antipodes d'une vision utilitariste réduisant la recherche à des innovations quantifiables et rentables. Elle se place en continuité de notre vision d'un service public de l'éducation au service de l'émancipation de tous et toutes, et non de la poursuite de gains économiques immédiats. La recherche fondamentale, qui se détermine sans utilité directe, fait pleinement partie de ces conditions de notre émancipation collective, en nous permettant d'approfondir et de pouvoir remettre en question notre compréhension du monde, de notre histoire, de notre humanité. C'est au nom de cette idée exigeante de la valeur collective de la recherche qu'un droit de regard citoyen sur les grandes priorités de recherche doit être organisé.

La réorientation écologique et sociale de l'économie devra nécessairement s'accompagner d'une réorientation écologique et sociale de notre recherche. Le « bilan carbone » de celle-ci ne doit cependant pas tant être évalué à l'aune de ses consommations, mais surtout des bénéfices écologiques et sociaux attendus de ses résultats. Nous généraliserons l'évaluation des retombées sociales et environnementales de chaque projet de recherche, ainsi que l'information et la prise en compte du point de vue des personnes potentiellement concernées. Des services de dialogue sciences-société seront ouverts dans chaque université et organisme de recherche, pour construire ces réflexions avec les chercheurs et chercheuses. Ils seront également chargés de recueillir des demandes de recherche venant de la société civile et de les orienter vers les équipes pertinentes. La création de « CIFRE Associations » permettra d'étendre le principe des CIFRE (subvention pour le recrutement d'un·e doctorant·e en entreprise en collaboration avec un laboratoire public) aux acteurs à but non lucratif, et contribuera à faire émerger dans tous les domaines de nouvelles demandes sociales de recherche. La diffusion et la valorisation non marchande des résultats de la recherche publique seront fortement développées, et reconnues dans le temps de travail des personnels.

La détermination des grandes priorités nationales de recherche devra sortir des alcôves technocratiques actuelles. Elle devra respecter la nécessaire diversité d'approches ou d'objets d'étude, ainsi que l'incertitude intrinsèque à toute recherche exploratoire, et se déployer dans un

temps long loin des velléités de contrôle du pouvoir exécutif, dans un dialogue continu entre le Parlement, le Conseil économique, social et environnemental et les instances collégiales de la communauté scientifique. À ce titre, nous référons du Comité national de la recherche scientifique un véritable parlement de la science, chargé d'éclairer la représentation nationale sur la mise en œuvre et l'opportunité de ces grandes priorités. Enfin, des conventions citoyennes pourront déterminer l'orientation de moyens consacrés à des programmes de recherche thématiques.